

Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 juillet 2024

n° 119-24

Objet : RS - Avenant n° 2 à la convention pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur le centre ancien de Chambéry 2023/2028

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Alain Thieffenat à Hervé Ferroud-Plattet - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 8

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 juillet 2024

délibération n° 119-24

objet **RS - Avenant n° 2 à la convention pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur le centre ancien de Chambéry 2023/2028**

Pierre Brun, vice-président, rappelle que la ville de Chambéry met en œuvre une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) avec un volet copropriétés dégradées sur le secteur du centre ancien.

Cette opération a été renouvelée en janvier 2023. Pour la période 2023/2028, les objectifs globaux sont évalués à 249 logements au minimum.

Le périmètre d'intervention comprend :

- le périmètre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV),
- le secteur Italie/faubourg Montmélian,
- le faubourg Reclus,
- le secteur Grenette,
- le secteur Nézin nord et sud.

L'avenant a pour objet de modifier la liste des immeubles prioritaires, en intégrant deux nouvelles copropriétés (171 faubourg Montmélian et 14 rue de Boigne) qui pourront ainsi bénéficier de l'accompagnement technique et financier, et en retirant une copropriété qui ne sera pas accompagnée (35 rue Jean Pierre Veyrat). La liste complète figure en annexe.

En tant que délégataire des aides de l'Anah et de l'Etat sur son territoire, Grand Chambéry est compétente pour signer l'avenant à la convention d'opération au nom et pour le compte de l'Anah.

La ville de Chambéry, la Caisse des dépôts et consignations, Action Logement et Procivis Savoie sont également partenaires financiers de l'opération et signataires de l'avenant.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

Vu la convention de délégation de compétence du 1^{er} mars 2023 conclue entre le délégataire Grand Chambéry et l'Etat et son avenant,

Vu la convention OPAH-RU signée le 20 janvier 2023 et son avenant n° 1,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Thierry Repentin ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur le centre ancien de Chambéry 2023/2028, ci-joint,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant ci-joint, et toutes pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

119-24

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 2 à la convention pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain sur le centre ancien de Chambéry 2023/2028
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	ANNEXE 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31802H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31802H1

Date de transmission en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	09 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	mardi 09 juillet 2024